

2 Temps fort

Le Conseil fédéral met fin à l'exception suisse

COVID-19 Compte tenu de l'augmentation des déplacements et du nombre croissant de cas depuis mi-juin, le Conseil fédéral reprend la main en ordonnant le port du masque dans les transports publics dès lundi. Aucune amende n'est prévue pour le moment

AÏNA SKJELLAUG
@AinaSkjellaug

Alors qu'il appartient aux cantons depuis deux semaines d'empêcher une seconde vague de pandémie, le Conseil fédéral reprend la main et revient à la manœuvre. A la suite de l'augmentation du nombre de cas de Covid-19 depuis mi-juin, il durcit le ton. «Ces derniers jours, nous avons constaté que le virus pouvait se propager de manière très rapide. Nous avons besoin d'un nouvel équilibre entre la prudence et la détente, entre les assouplissements et la responsabilité individuelle, entre les cantons et la Confédération», a entamé mercredi après-midi la présidente de la Confédération

«Tous les pays qui nous entourent ont une obligation beaucoup plus stricte du port du masque»

ALAIN BERTSET

ration, Simonetta Sommaruga, en conférence de presse. «Dès lundi 6 juillet, le port du masque sera obligatoire dans les transports publics, et ce dans toute la Suisse. Nous répondons ainsi à beaucoup de cantons et d'entreprises de transport public qui souhaitent une réglementation uniforme dans l'ensemble de notre pays. Pour les personnes qui traversent chaque jour des cantons, il ne fait pas sens de décréter une telle obligation dans certaines zones uniquement. Grâce au port du masque, nous pouvons nous protéger nous-même et protéger autrui», a-t-elle martelé.

Le Conseil fédéral va d'ici à la fin de la semaine préciser les détails de l'ordon-

nance afin que le 6 juillet «tout soit clair pour les uns et les autres».

L'obligation de porter un masque s'applique à tous les transports publics, donc non seulement aux trains, aux trams et aux bus, mais aussi aux téléphériques et aux bateaux. Font exception les téléskis et les télésièges.

Quel que soit le nombre de personnes

Les enfants de moins de 12 ans sont dispensés. En outre, les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons particulières, notamment médicales, en sont également exemptées. L'obligation de porter un masque s'applique quel que soit le nombre de personnes dans les transports publics. Les deux types de masques – d'hygiène ou en textile – sont autorisés, il est par ailleurs déconseillé d'utiliser des masques fabriqués soi-même.

Le Conseil fédéral précise que «l'obligation du port du masque n'est pas remplie avec un foulard ou un tissu. Car un foulard n'offre pas de protection suffisante contre une infection et n'a qu'un effet limité de protection pour autrui.» Le masque doit être porté convenablement, couvrant le nez et la bouche. Aucune amende d'ordre ne sera infligée au contrevenant, assure la présidente. «Ce sera au personnel de sécurité de demander à la personne ne respectant pas le port du masque de quitter le véhicule», détaille le directeur de l'Office fédéral des transports, Peter Füglistaler.

«Nous avons décidé de renforcer certaines mesures car, nous le constatons, le virus est toujours là: nous avons 137 nouveaux cas aujourd'hui, et – s'il ne faut pas se laisser impressionner par les annonces quotidiennes car ce n'est pas de cela qu'il s'agit – nous assistons tout de même à un changement de *trend*», précise Alain Bertset. «Depuis le 19 juin, nous sommes dans une situation où les compétences sont partagées entre

EN CHIFFRES

512 071 décès dans le monde.

1 670 décès en Suisse.

1,444: taux de reproduction estimé en Suisse, à savoir le nombre d'infections causées par un individu infecté (au 21 juin).

137 nouveaux cas ont été répertoriés par l'OFSP entre le 30 juin à 8h et le 1er juillet à 8h.

Chiffres au 1er juillet sauf indication. LT



Le Conseil fédéral lors de la conférence de presse hier. «Nous avons décidé de renforcer certaines mesures car, nous le constatons, le virus est toujours là.»

Confédération et cantons. La Confédération continue à être responsable des mesures de base, et il incombe aux cantons de mettre en œuvre ces éléments», explique-t-il.

Le conseiller fédéral a rencontré lundi les représentants des directeurs cantonaux de la Santé pour parler des prochaines étapes, faire le point sur le traçage, l'isolation des malades et les quarantaines et pour suivre l'évolution des téléchargements de l'application SwissCovid. Le million de téléchargements de l'application active va bientôt être dépassé.

«Dans ce cadre-là, le port obligatoire du masque dans les transports publics fait sens. Nous sommes une exception dans l'espace géographique dans lequel nous vivons: tous les pays qui nous entourent ont une obligation beaucoup plus stricte du port du masque. Au moment où les frontières rouvrent, où la saison touristique peut commencer, où le nombre de voyageurs dans les transports publics augmente, il nous a semblé raisonnable de prévoir une obligation qui vaille sur l'ensemble du pays et éviter un patchwork de différentes décisions cantonales. L'objectif est de

protéger notre pays de la diffusion de l'épidémie.» Pourquoi dès lors attendre lundi? Quelques jours sont nécessaires pour travailler de concert avec les entreprises de transport, répond le Conseil fédéral. Aucun cas de contamination dans les transports publics n'a motivé cette décision, il s'agit d'une simple prévention, précise-t-il.

Le directeur des CFF, Vincent Ducrot, ne voit pas «d'injustice» dans cette ordonnance, il ne prévoit pas non plus d'engager du personnel supplémentaire dans ses rames, mais de le former et de le sensibiliser. ■

La facture financière s'étalera sur plusieurs années

FINANCES La crise coûte 30,8 milliards à la Confédération, une somme qui sera amortie sur plusieurs années. Elle la prive aussi de 5 milliards de recettes fiscales

BERNARD WUTHRICH, BERNE
@BdWuthrich

La facture du coronavirus et la façon dont la Confédération compte l'honorer se précisent. Au total, les dépenses supplémentaires occasionnées par la pandémie s'élèvent à 30,8 milliards. Comme l'a expliqué mercredi le ministre des Finances, Ueli Maurer, les dépenses extraordinaires seront consignées sur le compte spécial prévu par la règle du frein à l'endettement. Ce mécanisme financier a un effet anticyclique. Il autorise un certain déficit en année difficile et exige que les dépenses excédentaires soient amorties les années suivantes.

«Le Conseil fédéral décidera à la fin de l'année, une fois qu'il aura des chiffres plus précis, comment il assainira sa dette», explique-t-il. Certains montants risquent encore d'évoluer, indique-t-il. Il estime grossièrement le découvert à rembourser entre 20 et 35 milliards, soit moins que les 30 à 50 milliards annoncés

pendant la crise. Les 30,8 milliards incluent la rallonge annoncée mercredi pour les indépendants. Mis sous pression par le parlement, le Conseil fédéral a accepté de prolonger jusqu'au 16 septembre l'allocation pour perte de gain (APG) versée jusqu'en mai aux indépendants qui auraient été autorisés à reprendre leurs activités mais n'ont pu le faire faute de clients. Cette indemnité est d'ailleurs étendue aux personnes salariées de leur propre entreprise. Il en résulte un coût de 1 milliard de francs, mais ce montant est déjà pris en compte dans les 5,3 milliards de dépenses extraordinaires prévues cette année au chapitre de l'APG, explique Philipp Rohr, porte-parole de l'Administration fédérale des finances (AFF).

Aide aux transports

Ueli Maurer pense que l'endettement provoqué par le coronavirus pourra être lissé sur plusieurs années sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les impôts ni de mettre en route un programme d'économies. Un tel plan pénaliserait une économie déjà meurtrie par la crise, une économie dont le redémarrage prendra du temps.

A l'exception d'un montant de 1 milliard de francs, les cautionnements fédéraux liés aux crédits-relais accordés aux PME ne

figurent pas dans ce calcul. Il s'agit de prêts remboursables et non de dépenses nettes. Une enveloppe maximale de 40 milliards a été prévue. A ce jour, les crédits réellement sollicités par les entreprises en mal de liquidités ne dépassent pas 15,5 milliards. Le Conseil fédéral rappelle que la fenêtre se fermera le 31 juillet. Après cette date, plus aucun crédit-relais ne pourra être demandé.

Une autre décision financière a été prise mercredi: 800 millions sont libérés pour venir en aide au secteur des transports publics. «La branche a subi de grosses pertes et a besoin de soutien», admet la présidente de la Confédération et ministre de la Mobilité, Simonetta Sommaruga. Le manque à gagner a été estimé entre 1,5 et 1,8 milliard par la branche elle-même.

Comme les entreprises de transports publics ne sont pas autorisées à faire des bénéfices, elles ne peuvent compenser les pertes que très partiellement. Elles doivent pour cela puiser dans leurs réserves. C'est pourquoi le Conseil fédéral est prêt à mettre la main au porte-monnaie pour couvrir une partie des besoins du trafic régional, du trafic local, du transport de fret et du financement des infrastructures. L'Union des transports publics (UTP)

demande un coup de pouce supplémentaire pour le trafic touristique.

Ce paquet de mesures est mis en consultation jusqu'au 22 juillet. Il pourra ensuite être mis en œuvre rapidement. Les 800 millions seront prélevés sur le fonds d'infrastructure ferroviaire et sur le budget 2021. A cela s'ajoute un prêt de 750 millions – soit 550 millions de plus qu'une année ordinaire – alloué aux CFF afin que l'opérateur ferroviaire puisse faire face à ses problèmes de liquidités.

Les impôts fédéraux rapporteront moins

Et le compte de l'année 2020, comment se présente-t-il? Comme les dépenses liées au coronavirus seront comptabilisées à part, le résultat de l'exercice en

cours sera surtout impacté par la baisse des recettes fiscales. L'impôt fédéral direct (IFD) rapportera 10 à 11% de moins que prévu; une partie des rentrées fiscales ne sera versée que l'année prochaine et les entreprises comme les particuliers ne devront pas payer d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement. La TVA devrait rapporter 12% de moins que ce qui a été inscrit au budget. La Confédération s'attend ainsi à encaisser 5 milliards de moins que ce qui avait été comptabilisé en début d'année. Le déficit pour l'année en cours devrait s'établir autour de 3 à 5 milliards. Cela reste grosso modo dans le cadre fixé par la règle du frein à l'endettement.

Pour l'année prochaine, Ueli Maurer pronostique un déficit de 1 milliard de francs. Pourquoi pas davantage? Parce que les recettes fiscales qui n'auront pas été payées cette année le seront en 2021. Les rentrées de l'IFD devraient s'accroître de 17% pour les personnes morales et de 6% pour les personnes physiques, prophétise le Département fédéral des finances (DFF). Celui-ci prévoit aussi un redressement des encaissements provenant de la TVA. ■

30,8 milliards

C'est le total des dépenses occasionnées par la pandémie.



(ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

Le soutien financier aux indépendants prolongé jusqu'à mi-septembre

ENTREPRISES Le Conseil fédéral a décidé de prolonger jusqu'au 16 septembre le droit aux indemnités pour perte de gain. En outre, les entreprises touchées par des fermetures ne devraient s'acquitter que de 40% du loyer de leurs locaux

RACHEL RICHTERICH
@RRichterich

Le débat avait enflé ces dernières semaines, avec des appels répétés des milieux économiques alertant sur l'urgence de restaurer les mesures de soutien aux indépendants. C'est chose faite depuis mercredi: «Les versements des allocations pour perte de gain (APG) reprendront automatiquement pour les indépendants directement ou indirectement touchés par les mesures de lutte contre la pandémie», a annoncé le conseiller fédéral Alain Berset devant la presse à Berne. Et ce, jusqu'au 16 septembre, sans la nécessité d'entreprendre de démarche, a-t-il précisé.

Ce droit a en outre été étendu aux personnes salariées de leur propre SA ou Sàrl actives dans l'événementiel, a ajouté Alain Berset. Le Conseil fédéral recommande d'attendre mi-juillet pour faire valoir la prestation.

Examen approfondi

Cette mesure, plafonnée à 196 francs par jour, avait pris fin en même temps que la levée des restrictions visant à lutter contre la pandémie le 16 mai, ou début juin pour certaines entreprises (parcs de loisirs, casinos, salons éro-

tiques, etc.). Les coûts liés à l'extension et à la prolongation de cette mesure sont estimés à près d'un milliard de francs.

En réponse à certaines branches, notamment le tourisme, qui jugent les mesures de soutien insuffisantes, le Conseil fédéral promet «un examen des cas de rigueur». Cette analyse a été confiée aux offices fédéraux de la culture (OFC), de l'agriculture (OFAG) et au Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), qui devront d'ici à la fin août présenter des résultats et des propositions. Sur cette base, de nouvelles dispositions pourraient être prises pour les situations les plus problématiques.

Berne a aussi empoigné l'épineux dossier des loyers commerciaux: 40% seront à la charge du locataire et 60% à celle du bailleur, pour toute la durée de fermeture, ou deux mois au maximum pour les établissements de santé qui ont seulement dû restreindre leur activité. Une consultation court jusqu'au 4 août pour ce projet de loi.

Enfin, la durée maximale d'indemnisation du chômage partiel a été allongée de douze à dix-huit mois.

«Mises bout à bout, ces mesures constituent un soutien solide aux entreprises et répondent à la réalité économique actuelle», s'est réjoui Florian Némethi, président de l'association des Chambres latines du commerce et de l'industrie (CLCI), qui avait adressé une lettre aux autorités fédérales pour restaurer les aides aux indépendants, appuyant deux motions. Seront-elles suffisantes? «Elles parent à l'urgence. Reste à voir quelle sera la dynamique de la reprise au cours de cet été», conclut-il. ■

La durée maximale d'indemnisation du chômage partiel a été allongée de douze à dix-huit mois

«Il devrait y avoir davantage de directives nationales claires»

PANDÉMIE Cheffe de la division des maladies infectieuses à l'Institut de santé globale de l'Université de Genève, mais aussi membre du groupe d'experts Données et modélisations de la task force du Conseil fédéral, l'épidémiologiste Olivia Keiser s'inquiète de l'augmentation croissante du nombre de cas en Suisse

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE LOGEAN
@sylvielogean



OLIVIA KEISER
ÉPIDÉMIOLISTE

«Un déconfinement plus lent et progressif aurait réduit le nombre de nouvelles infections»

Les clubs ont besoin d'un concept de protection qui fonctionne: à savoir une restriction du nombre de personnes par salle et une collecte des données des contacts fiables. Mais il est aussi important que les clients eux-mêmes prennent leur part de responsabilité. Visiter plusieurs clubs pendant une soirée, ou dans un délai de quelques jours, peut être très risqué parce que la recherche des contacts devient plus compliquée. Les personnes qui vont dans un club, ou à d'autres événements réunissant un grand nombre de personnes dans une pièce fermée, doivent éviter des contacts inutiles pendant les jours qui suivent. Si les personnes n'agissent pas de manière responsable, et qu'on observe une multiplication de clusters comme à Zurich et Spreitenbach, alors il faudra effectivement envisager de fermer des clubs et d'autres établissements similaires.

INTERVIEW

Comment analyser la remontée des cas positifs en Suisse? Pourrait-il y avoir un lien avec l'augmentation du nombre de tests effectués? L'augmentation croissante du nombre de cas observée ces derniers jours, qui est alarmante, n'est pas imputable uniquement au nombre de tests effectués. En effet, on constate une hausse du taux de reproduction effectif, à savoir le nombre de personnes qu'un individu malade infecte, depuis la fin de mai, déjà. Or, le nombre de tests réalisés a surtout augmenté substantiellement au cours de ces deux dernières semaines.

Que pensez-vous de la mesure consistant à rendre le port du masque obligatoire dans les transports publics? La situation actuelle nous montre que les comportements peuvent, eux aussi, être «transmissibles». J'entends par là que si des personnes voient que la grande majorité de la population ne porte pas de masque, il est peu probable qu'elles le fassent elles-mêmes à leur tour. Il semblait donc difficile d'augmenter l'utilisation des masques sans les rendre obligatoires. C'est une bonne chose que cette mesure ait été prise, car chaque jour compte lorsque le nombre de cas augmente de manière exponentielle.

Pensez-vous que le déconfinement a été décrété trop tôt en Suisse? Je ne pense pas. Par contre, la levée d'une grande partie des mesures a sans doute été trop rapide. Un déconfinement plus lent et progressif aurait réduit le nombre de nouvelles infections tout en permettant probablement de mieux comprendre l'impact de chaque mesure individuelle. Le résultat est qu'aujourd'hui, alors que l'épidémie recommence à s'accélérer, il est difficile de définir et choisir les interventions qui seront les plus efficaces.

Il existe néanmoins des mesures faciles à mettre en place sans générer des coûts élevés, comme le port du masque, l'utilisation de l'application SwissCovid et le bon suivi des recommandations sanitaires. En ce qui me concerne, j'évite toujours les grandes assemblées, surtout à l'intérieur d'un bâtiment où le risque d'infection est élevé.

Des clusters sont apparus en lien avec des discothèques, faudrait-il de nouveau fermer ce type d'établissements?

Une quarantaine aux frontières pour certains arrivants

Dès lundi, toute personne franchissant la frontière depuis certaines régions doit se mettre en quarantaine durant dix jours. L'Office fédéral de la santé publique tient une liste des régions en question, qu'il actualisera régulièrement.

Les personnes concernées seront informées de façon ciblée dans les avions, les autocars et aux frontières. Une fois entrées en Suisse, elles devront s'annoncer auprès des autorités cantonales. Les compagnies d'aviation et d'autocars devront par ailleurs refuser d'embarquer les voyageurs malades. La Suisse suivra presque toutes les recommanda-

tions de l'UE pour lever des restrictions d'entrée concernant 15 pays. Mais seulement à compter du 20 juillet, et pas pour la Serbie ni pour le Kosovo, a décidé le gouvernement.

L'Algérie, l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, la Géorgie, le Japon, le Maroc, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, la Thaïlande, la Tunisie et l'Uruguay ainsi que la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Irlande et la Roumanie seront retirés de la liste des pays à risque. La Chine aussi, si la réciprocité est garantie pour les personnes en provenance de Suisse. A. S

Des cantons prêts à durcir le ton

CORONAVIRUS S'ils se disent tous satisfaits de la décision du Conseil fédéral de rendre le port du masque obligatoire dans les transports publics, les ministres romands de la Santé sont prêts à serrer la vis pour éviter une recrudescence des cas de Covid-19

GRÉGOIRE BAUR
@GregBaur

Les appels à rendre le port du masque obligatoire dans les transports publics se sont faits insistants ces derniers jours. Ils ont été entendus par le Conseil fédéral, à la plus grande satisfaction des conseillers d'Etat romands chargés de la Santé, qui saluent tous la décision prise par la Confédération.

«Autant le fédéralisme est une force pour la Suisse, autant il peut être une faiblesse pour lutter efficacement contre une épidémie, qui, par définition, ne connaît aucune frontière, souligne le ministre genevois Mauro Poggia. Des décisions disparates et divergentes sur ce thème auraient évidemment affaibli

l'action préventive, de sorte que la décision du Conseil fédéral est bienvenue.»

Des mesures plus strictes à l'étude

Si cette décision est imposée par la Confédération, depuis le 19 juin, et la fin de l'état de «situation extraordinaire», les cantons ont retrouvé leurs prérogatives. Ils peuvent donc prendre des mesures plus strictes pour éviter une recrudescence des cas de Covid-19. «Le gouvernement n'exclut en l'état aucune piste», assure Jacques Gerber, le ministre jurassien chargé de la Santé. Dans le canton de Vaud et en Valais, des réflexions sont en cours à ce sujet. Elles devraient aboutir à des décisions en fin de cette semaine ou au début de la prochaine.

L'actualité de ces derniers jours a démontré que les discothèques peuvent participer à une propagation rapide du virus. A Zurich, par exemple, cinq personnes ont été infectées lors d'une soirée, ce qui a entraîné la mise en quarantaine des

300 clients de l'établissement. Un tiers d'entre eux avait par ailleurs indiqué une fausse adresse électronique au moment de décliner leur identité.

Dans le canton de Berne, on souhaite éviter une telle situation. Président du conseil exécutif bernois, Pierre Alain Schnegg précise que des mécanismes seront mis en place «pour garantir que les listes de clients qui fréquentent ces établissements soient correctes». A Genève également, la priorité est mise sur la traçabilité des personnes. Mais si les discothèques ne devaient pas accomplir cette tâche correctement, des fermetures pourraient être prononcées, avertit Mauro Poggia.

Si elles respectent les mesures édictées, les discothèques devraient donc continuer d'accueillir des clubbeurs en Suisse romande. Pour le moment. Car, comme le rappelle Jacques Gerber, «la vérité d'aujourd'hui n'est pas celle de demain. La situation et donc les mesures potentielles à prendre peuvent évoluer rapidement et changer encore dans les jours qui viennent.» ■